

PROCES VERBAL

DE DEPOUILLEMENT

CDG 35

CDG35

Commission Administrative Paritaire - CDG35 –
CAP C

ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2022

Commission Administrative Paritaire

DU JEUDI 01 DÉCEMBRE 2022, 10:00 H AU JEUDI 08 DÉCEMBRE 2022, 16:00 H

TURBON. VC FS CPV JMP

Le bureau de vote, institué par l'arrêté n° 2022-1062 du 8 novembre de la Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille et Vilaine (CDG 35) dans les conditions prévues par le Code Général de la Fonction Publique, le décret n° 2014-793 du 9 juillet 2014 et le décret n° 89-229 du 17 avril 1989, est composé comme suit : le décret n° 89-229 du 17 avril 1989 et composé comme suit :

- Président : Madame Chantal PETARD-VOISIN
- Secrétaire : Monsieur Jean-Michel PAVIOT

Délégués de Listes

- | | |
|--------------|--|
| - Liste CFDT | Titulaire : Madame Valérie CROCHET |
| - Liste CGT | Titulaire : Madame Jacqueline CALONNEC |
| - Liste FO | Titulaire : Madame Françoise SAVARY |
| - Liste SUD | Titulaire : Madame Thaïs LECHAT-BRINDEJONC DES MOULINAIS |
| - Liste UNSA | Titulaire : Monsieur Yves GARNIER |

Ouverture et clôture du scrutin

- ❖ Les opérations de scellement ont été effectuées le 15 novembre 2022 par la Présidente du CDG 35, Présidente du bureau de vote, et les membres dudit bureau.
- ❖ Le vote électronique a été ouvert du jeudi 1^{er} décembre 2022 10 H au jeudi 8 décembre 2022 16 H.
- ❖ Les opérations de dépouillement ont eu lieu après un délai de 20 minutes, permettant la finalisation des votes entrepris avant 16H, soit à compter de 16H20.
- ❖ Les opérations des votes se sont déroulées dans le respect des dispositions du code électoral.






Dépouillement du scrutin

Nombre d'électeurs inscrits			7475
	Sous enveloppe	Electronique	Total
Nombre de votants	0	1848	1848
Nombre de votes exprimés	0	1790	1790
Nombre de votes blancs	0	57	57
Nombre de votes nuls	0	1	1
Taux de participation			24,72%

Observations éventuelles :

Rappel : Le bureau de vote contrôle que la somme des suffrages exprimés et des votes blancs émis par voie électronique et par correspondance correspond au nombre de votants de la liste d'émargement électronique.

Résultats obtenus par chaque liste

Syndicat	Libellé	Nombre de voix
	Liste CGT	468
	Liste FORCE-OUVRIERE	271
	Liste SUD-COLLECTIVITES-TERRITORIALES35	284
	Liste UNSA-TERRITORIAUX	87
	Liste CFDT-INTERCO-35	680

Répartition et attributions des sièges

	Total
Nombre de représentants titulaires à élire	8
Nombre de représentants suppléants à élire	8

Calcul du quotient électoral

$$\text{Quotient électoral} = \frac{\text{Nombre de suffrages exprimés}}{\text{Nombre de sièges titulaires à pourvoir}} = \frac{1790}{8} = \boxed{223,75}$$

Répartition des sièges au quotient

$$\frac{\text{Nombre de suffrages obtenus par liste}}{\text{Quotient électoral}} = \boxed{\text{Nombre de siège(s) obtenu(s) par liste}}$$

	Suffrages obtenus	Siège(s)
Liste CGT	468	2
Liste FORCE-OUVRIERE	271	1
Liste SUD-COLLECTIVITES-TERRITORIALES35	284	1
Liste UNSA-TERRITORIAUX	87	0
Liste CFDT-INTERCO-35	680	3
Total des sièges attribués		7

7 sièges attribués au quotient

1 sièges restent à pourvoir à la plus forte moyenne

Répartition des sièges restant à la plus forte moyenne






$$\frac{\text{Nombre de voix}}{\text{Nombre de sièges attribués} + 1} = \boxed{\text{Moyenne de la liste}}$$

Attribution du 1er siège supplémentaire

	Moyenne de la liste	Siège
Liste CGT	156	0
Liste FORCE-OUVRIERE	135,5	0
Liste SUD-COLLECTIVITES-TERRITORIALES35	142	0
Liste UNSA-TERRITORIAUX	87	0
Liste CFDT-INTERCO-35	170	1

Le 1er siège restant est attribué à la liste ayant le plus fort résultat

Proclamation des résultats

Syndicat	Libellé	Nombre de siège(s)
	Liste CGT	2
	Liste FORCE-OUVRIERE	1
	Liste SUD-COLLECTIVITES-TERRITORIALES35	1
	Liste UNSA-TERRITORIAUX	0
	Liste CFDT-INTERCO-35	4
Total		8

Règle spécifique en cas d'égalité

Lorsque pour l'attribution d'un siège des listes obtiennent la même moyenne, le siège est attribué à la liste qui a recueilli le plus grand nombre de voix. Si les listes en cause ont recueilli le même nombre de voix, le siège est attribué à celle qui a présenté le plus grand nombre de candidats au titre de l'instance. Si plusieurs de ces listes ont obtenu le même nombre de voix et ont présenté le même nombre de candidats, le siège est attribué par voie de tirage au sort.

Candidats élus en qualité de :

8 sièges titulaires à pourvoir - 8 sièges pourvus				
Syndicat	Sièges	Tit/Sup	Prénom Nom	Fonction
	2	Titulaire	Jacqueline CALONNEC	Agent Social Principal De 1Ère Classe
		Titulaire	Léo DEMOLDER	Adjoint Territorial D'animation Ppal 2Ème Classe
		Suppléant	Olivier JOUANNO	Adjoint Technique Territorial Ppal De 2Ème Classe
		Suppléant	Annaïck BOLZER	Adjoint Territorial D'animation
	1	Titulaire	Françoise SAVARY	Adjoint Technique Territorial
		Suppléant	Philippe HAQUEBERGE	Adjoint Technique Territorial Ppal De 1Ère Classe
	1	Titulaire	Françoise BORODINE	Adjoint Administratif Territorial Ppal 1Ère Classe
		Suppléant	Christophe VOISIN	Adjoint Technique Territorial Ppal De 1Ère Classe
	4	Titulaire	Ludovic DREAN	Brigadier-Chef Principal
		Titulaire	Cécile SAUVEE	Adjoint Territorial Du Patrimoine Ppal 2Ème Classe
		Titulaire	Fanny LEFAUCHEUR	Agent Social Principal De 2Ème Classe
		Titulaire	Stéphane LE BARSE	Agent De Maîtrise Principal
		Suppléant	Chrystèle GAREL	Adjoint Technique Territorial Ppal De 1Ère Classe
		Suppléant	Valérie CROCHET	Adjoint Territorial D'animation Ppal 2Ème Classe
		Suppléant	Sylvain LACOURLY	Adjoint Technique Territorial Ppal De 1Ère Classe
		Suppléant	Sandrine BREAL	Adjoint Administratif Territorial Ppal 1Ère Classe

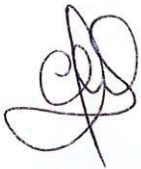
Observations et contestations éventuelles

Signatures des responsables

Le présent procès-verbal, dressé et clos en 2 exemplaires le jeudi 8 décembre 2022, a été, après lecture, signé par les membres du bureau de vote après mention de leur nom et prénom.

Thorigné-Fouillard, jeudi 8 décembre 2022

La Présidente



Le Secrétaire



Les délégués de listes

